

1. MANIFESTE DU MOUVEMENT DU PEUPLE POUR LE PROGRES (MPP)

Adopté par l'Assemblée générale constitutive tenue
le 25 janvier 2014 à Ouagadougou / Burkina Faso

SOMMAIRE

1. De la situation internationale	5
2. De la situation en Afrique	6
3. De la situation nationale	7
3.1. De l'avènement du Mouvement du Peule pour le Progrès (MPP).....	8
3.2. Que faire	9

Le Mouvement du Peuple pour le Progrès (MPP) est porté sur les fonts baptismaux dans un contexte mondial secoué par une crise multidimensionnelle et dans un contexte national profondément perturbé et en pleine mutation. La situation internationale et nationale impose à notre parti de nombreux défis à relever.

1. De la situation internationale

Le monde est en proie à une profonde crise qui touche tous les domaines de l'activité humaine. Cette crise affecte tous les aspects de la vie politique, économique, sociale et culturelle. La gouvernance du monde est marquée, aujourd'hui, par le diktat du système néolibéral qui s'est imposé depuis la chute du mur de Berlin et la fin de la guerre froide.

Cette nouvelle donne a entraîné un bouleversement des anciennes méthodes de lutte pour un monde de progrès, de justice et de liberté. La solidarité agissante, qui caractérisait les rapports des combattants de la liberté, de la démocratie et de la justice, s'est affaiblie.

Face à la domination de la pensée unique néolibérale et du capital financier, les peuples mènent des luttes multiformes, en puisant dans leur histoire, leurs traditions et selon la spécificité de la situation interne à chaque pays, à chaque continent, à travers des grèves, des manifestations pacifiques altermondialistes pour combattre les inégalités secrétées par le système-monde.

A côté de ces justes luttes se développent des phénomènes nouveaux comme l'intolérance et l'extrémisme religieux qui sont de mauvaises réponses à la dégradation de la situation dans les différents pays.

Ces maux engendrent des défis qui interpellent la conscience collective.

Ce sont entre autres :

- la quête d'une bonne gouvernance au plan mondial ;
- la gestion responsable de l'environnement pour un développement durable ;
- la problématique de la pauvreté, du chômage, de la précarité des femmes et des jeunes ;
- la sauvegarde et la promotion des libertés individuelles et collectives.

2. De la situation en Afrique

Le continent africain demeure gravement confronté à de nombreux défis qu'il doit relever pour offrir de nouvelles perspectives aux populations qui sont victimes de l'analphabétisme, de la maladie, de la malnutrition, de la mal gouvernance et des violences sous toutes les formes.

Ces dernières années, le continent a fait des progrès notables dans les domaines de la démocratie et de l'Etat de droit. Cependant, l'Afrique demeure fragile du fait, principalement, de ses divisions qui la rendent plus vulnérable aux convoitises extérieures et la livrent

au pillage de ses ressources naturelles, aux guerres fratricides, au chômage, causes de l'exode massif de ses populations, notamment les jeunes.

3. De la situation nationale

De 1960 à nos jours, notre pays a été caractérisé par une grande instabilité politique où régimes constitutionnels et régimes d'exception se sont succédés. La vie politique du pays fut aussi marquée par de grandes luttes engagées par les travailleurs pour plus de démocratie et un mieux-être. Chacun de ces régimes a, selon ses capacités et ses limites, tenté de répondre aux préoccupations des populations, sans toutefois y réussir véritablement.

La Révolution démocratique et populaire (RDP) du 4 août 1983 a été une rupture avec l'ordre ancien. Elle a suscité un éveil et une prise de conscience individuelle et collective des populations dans les villes et les villages, ainsi qu'un début de solutions aux problèmes fondamentaux des masses (eau, environnement, éducation, logement, agriculture, élevage, etc.).

Mais, une gouvernance politique au pas de charge, le manque d'expérience des acteurs, le choc des ambitions personnalisées et des sacrifices répétés imposés aux populations ont fini par avoir raison de leur engagement.

Les événements tragiques du 15 octobre 1987 ont conduit à un changement d'orientation pour une vie politique d'essence

démocratique et républicaine qui tenait compte du contexte international et des aspirations profondes des populations.

Le tournant fut amorcé avec le Front populaire, transition vers un régime constitutionnel qui aboutit à la IV^e République.

Malgré des acquis indéniables tant sur le plan politique qu'économique, la situation s'est grandement détériorée suite à de profonds et graves dysfonctionnements aussi bien dans l'appareil d'Etat que dans le parti majoritaire, le Congrès pour la démocratie et le progrès (CDP).

La gestion patrimoniale du pouvoir, le développement sans précédent de l'affairisme, la corruption à grande échelle, la récupération du parti majoritaire par un clan, à travers une association, la Fédération des Associations pour la paix avec Blaise Compaoré (FEDAP/BC), ont engendré la déliquescence de l'Etat marquée par l'incivisme et la montée de la violence. La situation s'exacerbe avec la détermination affichée du Président du Faso d'engager des réformes constitutionnelles et politiques contre la volonté de l'immense majorité de la population.

3.1. De l'avènement du Mouvement du Peuple pour le Progrès (MPP)

Dans l'impossibilité d'agir de l'intérieur pour faire triompher nos idéaux de démocratie et de défense des intérêts supérieurs de la nation, malgré les compromis consentis des années durant au sein de la direction du parti, nous avons décidé de rompre avec le CDP.

Dans sa version actuelle, il a cessé d'être le parti social-démocrate au sein duquel nous pouvions œuvrer pour l'avenir radieux des Burkinabé.

L'orientation actuelle du CDP fait balancer dangereusement le destin du pays entre deux lignes : celle de l'approfondissement de la démocratie, donc de la consolidation du progrès socio-économique partagé et du renforcement de la cohésion nationale, contre celle de la patrimonialisation du pouvoir, porteuse de recul démocratique, de la paupérisation croissante du plus grand nombre et de replis identitaires et communautaristes.

Nous sommes comptables, individuellement et collectivement, des dérives et des insuffisances incriminées, ainsi que du bilan positif, ce, pour la plupart d'entre nous, depuis le Conseil national de la révolution (CNR) jusqu'au V^e congrès du CDP des 2, 3 et 4 mars 2012 et nous assumons notre part de responsabilité.

3.2 Que faire ?

S'organiser au sein d'un parti politique est la seule manière de contribuer à la lutte du peuple burkinabé en lui offrant notre vision politique, économique, sociale et culturelle du développement. Cette vision résume notre contribution, en tant que parti, à une participation et à une animation meilleures de la vie politique du pays, face à la démocratie malmenée et menacée dans ses fondements.

Des hommes et des femmes partageant le même idéal, ont ainsi décidé de créer le Mouvement du Peuple pour le Progrès (MPP) qui a pour fondement idéologique et politique, la **SOCIAL-DEMOCRATIE**.

Au plan politique :

- le Mouvement du Peuple pour le Progrès (MPP) prône la démocratie, la défense des libertés individuelles et collectives, le progrès et la justice sociale ;
- Il s'engage à promouvoir la bonne gouvernance politique et économique, ainsi que la participation citoyenne ;
- le MPP fera du devoir de redevabilité une exigence pour tous, en particulier, pour tout responsable détenteur ou titulaire d'une parcelle du pouvoir ;
- La concertation et le dialogue avec les forces vives, la société civile et les partis politiques, seront le moteur de la réflexion et de l'action pour relever les défis qui se dressent devant le peuple burkinabé.

Au plan économique, le MPP s'engage à :

- réorganiser les forces productives dans le cadre d'une économie de marché ;
- redéfinir la place du secteur public dans l'économie nationale ;
- mettre un accent particulier sur les secteurs de l'agriculture, de l'élevage et des métiers de l'environnement dans un souci de production et de répartition des richesses en conformité avec sa politique économique et sociale ;

- poursuivre la promotion d'industries légères de transformation des produits locaux ;
- promouvoir les emplois- jeunes pour soutenir la croissance et lutter plus énergiquement contre le chômage ;
- soutenir l'initiative privée, source de prospérité économique ;
- encourager l'émergence d'une classe moyenne créatrice de richesses et pourvoyeuse d'emplois stables pour les jeunes ;
- faire la promotion du secteur tertiaire, avec un effort d'adaptation aux réalités et atouts du pays ;
- promouvoir une économie verte à travers les métiers verts pour une gestion durable des ressources naturelles et le renforcement des reflexes éco citoyens dans les villes et les campagnes ;
- renforcer le rôle de redistribution des richesses naturelles par l'Etat ;
- mener une lutte vigoureuse contre la corruption sous toutes ses formes.

Au plan socioculturel, il s'agira pour le MPP de :

- garantir une éducation et une formation ayant pour valeurs cardinales le travail, la paix, la solidarité, la dignité, la justice et l'ouverture sur le monde ;
- mener une lutte vigoureuse contre toutes les formes de discrimination, notamment à l'endroit des femmes, des jeunes et des personnes vivants avec un handicap ;
- faire la promotion des arts et de la culture fondés sur des valeurs d'affirmation de l'identité et d'ouverture sur le monde ;

- promouvoir les langues nationales ;
- œuvrer à l'éveil du génie créateur individuel et collectif de nos écrivains, artisans et artistes.

C'est sur la base de cette offre politique que seront déclinés le programme et les plans d'action du parti.

Le MPP a pour ambition de constituer un cadre de rassemblement de tous les démocrates, patriotes et progressistes quelle que soit leur origine sociale ou leur appartenance politique.

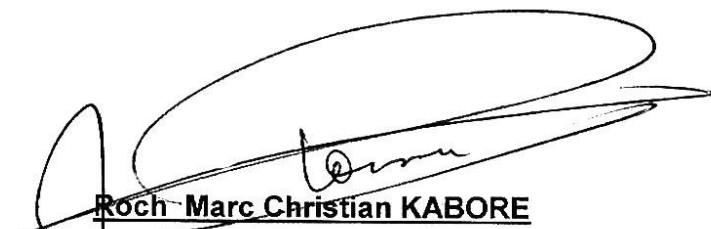
Le MPP lance un appel aux travailleurs et travailleuses des villes et des campagnes, aux compatriotes vivant à l'étranger, à la société civile, aux forces vives et politiques du pays, à faire cause commune et à s'approprier la tradition de lutte de notre peuple, pour écrire une nouvelle page de l'histoire du Burkina Faso.

DEMOCRATIE - EGALITE - PROGRES

Adopté à Ouagadougou, le 25 janvier 2014

Pour l'Assemblée générale constitutive,

Le Président



Roch Marc Christian KABORE

2. PROGRAMME DU MOUVEMENT DU PEUPLE POUR LE PROGRES (MPP)

Ecrire, avec le peuple, une nouvelle page de l'histoire de notre pays

Adopté par le premier congrès ordinaire tenu les
05 et 06 avril 2014 à Ouagadougou / Burkina Faso

SOMMAIRE

PREAMBULE	17
TITRE I. DE L'ORIENTATION FONDAMENTALE DU PARTI	19
1.1. DE L'ORIENTATION GENERALE	19
1.2. DES OPTIONS SPECIFIQUES.....	20
1.2.1. <i>Une économie de marché régulée</i>	20
1.2.2. <i>La création des richesses</i>	20
1.2.3. <i>La circulation et la consommation des biens et services</i>	21
1.2.4. <i>La promotion d'opérateurs économiques soucieux de l'intérêt National</i>	21
TITRE II. DES AXES PROGRAMMATIQUES	22
2.1. DU PROGRAMME POLITIQUE	22
2.1.1. <i>De l'Etat de droit et des institutions démocratiques fortes et adaptées</i>	22
2.1.1.1. <i>Un Etat de droit républicain</i>	22
2.1.1.2. <i>Des institutions démocratiques fortes et adaptées à notre société</i>	23
2.1.2. <i>Un Etat stratège et une administration efficace et neutre</i>	24
2.1.3. <i>Une justice indépendante, accessible et au service des justiciables</i>	25
2.1.4. <i>Un contrôle citoyen de l'action publique</i>	27
2.1.5. <i>De l'animation de la vie politique nationale</i>	28
2.1.6. <i>Des droits politiques et de la contribution des Burkinabè de l'étranger</i>	28
2.1.7. <i>Des relations avec les autres peuples</i>	29
2.2. DU PROGRAMME ECONOMIQUE.....	29
2.2.1. <i>Produire plus pour soutenir le progrès économique et social</i>	29
2.2.2. <i>Assurer une gestion stratégique du développement, de l'économie et des finances publiques</i>	31
2.2.3. <i>Assurer une répartition équitable des richesses</i>	33
2.2.4. <i>Garantir un accès équitable aux biens et services</i>	34

2.3.	DU PROGRAMME SOCIAL ET CULTUREL.....	34
2.3.1.	<i>Promouvoir une politique sociale fortement ancrée dans nos valeurs</i>	34
2.3.2.	<i>Renforcer la culture du dialogue social.....</i>	36
2.3.3.	<i>Repenser le système éducatif pour le mettre en adéquation avec les besoins de notre société</i>	36
2.3.4.	<i>Rendre la santé et la protection sociale accessibles à tous.....</i>	38
2.3.5.	<i>Rendre l'eau potable et l'assainissement accessibles à tous.....</i>	39
2.3.6.	<i>Développer l'enseignement supérieur, la recherche scientifique et promouvoir l'innovation pour répondre aux besoins de notre société</i>	41
2.4.	DES PROGRAMMES SPECIFIQUES	43
2.4.1.	<i>Du développement rural</i>	43
2.4.2.	<i>De l'environnement et du développement durable.....</i>	46
2.4.3.	<i>De la politique énergétique.....</i>	49
2.4.4.	<i>Des mines</i>	51
2.4.5.	<i>De la politique de décentralisation et de déconcentration</i>	51
2.4.6.	<i>Du désenclavement du territoire.....</i>	52
2.4.7.	<i>Des transports et du transit</i>	53
2.4.8.	<i>De la politique d'urbanisation.....</i>	53
2.4.9.	<i>Des logements sociaux</i>	54
2.4.10.	<i>Des technologies de l'information et de la communication</i>	55
2.4.11.	<i>De la défense et de la sécurité</i>	56
2.4.12.	<i>De la culture et du tourisme.....</i>	58
2.4.13.	<i>Des sports et loisirs</i>	59
2.5.	DE LA PROMOTION DE LA FEMME ET DU GENRE	60
2.5.1.	<i>La promotion de la femme.....</i>	60
2.5.2.	<i>La promotion du genre</i>	61
2.6.	DE LA QUESTION DE LA JEUNESSE	63
2.7.	DU PROGRAMME SPECIAL POUR L'EMPLOI.....	65
	TITRE III : POUR UNE GOUVERNANCE GENERALE VERTUEUSE ET EFFICIENTE	67

PREAMBULE

Le programme du parti décline la vision et les ambitions que se fixent ses militants et ses dirigeants pour notre pays, le Burkina Faso, à court, moyen et long terme. Il est le référentiel principal et incontournable des politiques et plans d'actions, qu'ils soient globaux, spécifiques ou sectoriels. Il est un guide pour l'action du parti dans tous ses domaines d'engagement, aux plans politique, économique, social et culturel.

A travers le présent programme, le parti s'engage résolument dans la conquête du pouvoir d'Etat afin de bâtir, en communion avec le peuple tout entier, une société burkinabè hautement humaine, riche de ses valeurs, de sa culture, économiquement prospère et équilibrée, débarrassée de la pauvreté et de la misère. En somme, une société paisible, juste et réconciliée qui se positionne par son dynamisme et son leadership dans le concert des nations. La finalité de ce combat est d'engager notre pays dans un processus de construction durable qui sauvegarde et transcende les acquis des deux dernières décennies en matière de démocratie, de développement, de justice et de paix.

Aussi, le MPP place-t-il l'homme au début et à la fin de tout processus de développement. Il entend décomplexer l'Homme burkinabé, lui redonner confiance en son avenir et faire de lui un citoyen optimiste, intègre et fier de sa patrie.

Notre pays, le Burkina Faso, a connu depuis les indépendances, plusieurs expériences politiques aussi différentes les unes que les autres, avec leurs échecs et leurs réussites. De toutes ces expériences, c'est la Révolution démocratique et populaire (RDP) qui a marqué profondément l'histoire de notre Nation. La longue période qui a succédé à la révolution va susciter un grand espoir par la noblesse de ses ambitions, à savoir bâtir un Burkina Faso prospère et démocratique à l'instar des autres nations modernes du monde.

Malgré des acquis indéniables engrangés sur le plan économique et social, le MPP fait le constat que les progrès réalisés sont insuffisants : le peuple burkinabè dans sa grande majorité croupit encore dans la misère, la démocratisation du pays est toujours balbutiante et aucun signal fort ne présage d'un avenir radieux pour notre Nation. Le fatalisme et le désespoir ont envahi le peuple ; toute chose qui compromet l'harmonie sociale et l'avenir des générations présentes et futures.

C'est dans ce contexte de crise et de divisions profondes du peuple sur la question de la démocratie notamment, que notre parti, le Mouvement du Peuple pour le Progrès (MPP) a été porté sur les fonts baptismaux, le 25 janvier 2014.

Aussi, le MPP ambitionne-t-il redonner espoir et confiance au peuple en lui proposant de bâtir une société démocratique, dans l'égalité, le progrès, la solidarité et la justice.

En se basant sur une analyse scientifiquement rigoureuse des évolutions actuelles aux plans international, africain et national, le parti décide **d'articuler son programme autour de son option politique fondamentale, la social-démocratie**, dont découlent les différents axes du programme aux plans politique, économique, social, culturel, environnemental et de la gouvernance générale de l'Etat.

TITRE I. DE L'ORIENTATION POLITIQUE FONDAMENTALE DU PARTI

1.1. DE L'ORIENTATION GENERALE

L'orientation politique du MPP est la social-démocratie. La social-démocratie prônée par le MPP cherche, dans le cadre de la démocratie républicaine et dans le respect du libre jeu du marché, à obtenir par des réformes et des changements une organisation sociale plus juste, plus équitable, plus solidaire et conforme aux aspirations de notre peuple.

Sans nier l'intérêt et l'impact des débats idéologiques actuels, le parti considère que les impératifs de la lutte que nous menons nous dispensent des clichés préétablis et nous imposent un engagement conséquent, aux côtés du peuple, pour relever les défis présents et futurs de notre société.

En se dotant de la ligne social-démocrate, le parti n'en fait pas une option de façade mais fonde résolument son action sur ses piliers

majeurs : la **liberté**, la **justice**, la **démocratie**, le **progrès** et la **solidarité** et sur les principes, valeurs et comportements sociaux qu'implique cette option.

Le parti organise en conséquence la formation de ses militants autour de cette orientation politique qui définit également sa ligne de conduite et celle de ses militants.

1.1. DES OPTIONS SPECIFIQUES

1.2.1. Une économie de marché régulée

L'économie de marché n'est pas antinomique à toute intervention de l'Etat visant à protéger le consommateur, à instaurer la justice sociale et l'équilibre général de l'économie. C'est pourquoi le MPP prône une économie sociale de marché.

Le marché national sera développé afin de promouvoir les échanges, notamment intra et extrarégionaux pour accompagner le développement de la production nationale.

1.2.2. La création des richesses

Notre parti rejette toute vision fataliste et se refuse à accepter que le Burkina Faso est un pays pauvre. Tous les atouts existent en effet pour développer ce pays, pour peu qu'il y ait un leadership de qualité fondé sur la bonne gouvernance permettant ainsi de libérer les forces productives, de les organiser et de les stimuler. Le présent programme détermine les voies essentielles par lesquelles cet objectif sera atteint.

1.2.3. *La circulation et la consommation des biens et services*

Le développement du marché intérieur (régions et communes notamment) et la fin des monopoles de fait sont de nature à promouvoir la forte circulation des biens et services nationaux. « Produire et consommer burkinabé » constitue pour le MPP une option fondamentale pour soutenir la croissance et la productivité de l'économie nationale en vue de créer plus de richesses. Le parti relancera donc la consommation de la production nationale, ce qui permettra également de stimuler l'investissement national et de réduire le chômage.

1.2.4. *La promotion d'opérateurs économiques soucieux de l'intérêt national*

Au regard de son option social-démocrate, le Parti engagera une lutte sans merci contre la prédation de l'économie par une certaine bourgeoisie d'affaires spéculative, parasitaire, corruptrice et corruptive. La promotion simultanée de la grande production et des Petites et moyennes entreprises / Petites et moyennes industries (PME/PMI) permettra d'assurer concomitamment l'émergence d'une race de vrais investisseurs, notamment industriels et une classe moyenne dynamique qui contribue à l'équilibre de la société et à la création d'emplois pour les jeunes.

TITRE II. DES AXES PROGRAMMATIQUES

2.1. DU PROGRAMME POLITIQUE

2.1.1. *Un Etat de droit et des institutions démocratiques fortes et adaptées*

2.1.1.1. Un Etat de droit républicain

La démocratie est la résultante d'un long processus socio-historique qui implique que les gouvernants et les gouvernés acceptent de se soumettre au droit. Quel que soit son statut dans la société, nul ne saurait se placer au-dessus de la loi et se soustraire au principe de réciprocité entre ses droits et ses devoirs citoyens.

En la matière, notre Parti ne nie aucunement les acquis démocratiques de la période précédente, celle qui court depuis le rétablissement de l'Etat de droit en 1991.

Il rejette cependant toute forme de **monarchisation** et de **patrimonialisation** du pouvoir fondée sur une démocratie de façade et une mise en coupe réglée des institutions républicaines et de l'économie. Il bannit également toute discrimination clanique, tribale, régionaliste, confessionnelle ou du genre.

Notre Parti œuvrera sans relâche au renforcement de l'Etat de droit basé sur les principes républicains de la démocratie, de la laïcité et fondée sur le pouvoir du peuple exercé par le peuple et pour le peuple, à travers les institutions qu'il met en place. Notre société, par des interpellations multiples, a démontré la pertinence d'une telle vision de la politique, seule à même d'en finir avec les déficits et les reflux démocratiques.

2.1.1.2. Des institutions démocratiques fortes et adaptées à Notre société

Notre Parti n'est pas attaché à un type de régime particulier parmi les régimes constitutionnels, pourvu qu'il soit établi de manière démocratique. Nous faisons ainsi le distinguo entre la nature du régime qui renvoie à son contenu et la forme du régime qui en est le contenant.

Toutefois, en accord avec le peuple, le MPP soutiendra tout type de régime constitutionnel qui intègre la participation des citoyens aux décisions et le respect des principes et valeurs universels. Cette quête de l'efficacité devra tirer leçon des forces et faiblesses des différentes expériences constitutionnelles que notre pays a vécues.

La création ou le maintien de toute institution sera fonction de la plus value apportée à notre système démocratique. En la matière, le Parti considère qu'il faut oser l'innovation démocratique et s'éloigner du mimétisme et de tout effet de mode.

Le Parti travaillera à consolider les institutions démocratiques de l'Etat en renforçant leurs capacités institutionnelles et leur autonomie. Dans cette perspective, le Parti se prononce en faveur de l'indépendance de l'institution chargée de l'organisation des scrutins électoraux et sa professionnalisation, suivant le modèle de certains pays africains qui ont pu garantir la transparence et l'équité des scrutins, éliminant du même coup les risques de contestation et des crises postélectorales.

Pour le MPP, l'alternance politique constitue un adjuvant à la stabilité politique et un garant de la paix sociale. A cette fin, il reconnaît que la majorité et l'opposition sont les deux faces d'une même réalité et que c'est en respectant leurs droits et devoirs réciproques dans une saine compétition électorale fondée sur des projets et programmes qu'elles pourront ensemble construire une démocratie capable de répondre aux aspirations de notre peuple.

2.1.2. Un Etat stratège et une administration efficace et neutre

Le Parti s'engage à concevoir et à mettre en œuvre une réforme conséquente de l'Etat et de l'Administration en mettant l'accent sur la rationalisation, l'efficacité et la participation citoyenne.

Le souci d'une gestion saine et efficace au sein de l'Administration et des services publics de l'Etat conduira au renforcement des principes et valeurs d'éthique et de déontologie.

Pour le MPP, les agents publics dans l'exercice de leurs fonctions et dans leur conduite professionnelle devront avoir pour soucis majeurs de servir l'intérêt public, de faire preuve de compétence, d'objectivité, d'impartialité et de courtoisie de manière à conserver la confiance de la population.

L'administration publique, dans sa gouvernance et à travers ses services rendus à la population, sera une administration productive de valeur ajoutée, juste, neutre et équitable pour tous les citoyens à l'opposé d'une administration budgétivore, sclérosée, laxiste, favoritiste, corrompue et démotivée.

Le Parti construira un Etat reposant sur :

- la mobilisation des Burkinabè autour d'une même vision du développement ;
- une élite déterminée à promouvoir le développement ;
- une administration économique compétente et puissante.

Les nouveaux défis du développement nous imposent de travailler à l'émergence d'un Etat intelligent, stratégique et proactif, qui sait mettre en place et tirer profit d'une démarche systématique de planification prospective et opérationnelle.

2.1.3. Une justice indépendante, accessible et au service des justiciables

Le MPP fait le constat que les Burkinabè éprouvent des difficultés à accéder aux services de justice. L'interférence des pouvoirs économiques et politiques sur la justice est une réalité qui impacte négativement sur la crédibilité de l'appareil judiciaire. Les citoyens dénoncent une justice corrompue et aux ordres ; cela entame largement la confiance de bon nombre de justiciables vis à vis des décisions rendues par la justice.

Le Parti affirme son attachement à l'indépendance du système judiciaire et des juges. En effet, l'indépendance de la justice est le fondement de la paix et de la sécurité dans un système démocratique.

Aussi le MPP s'engage-t-il à faire respecter les dispositions constitutionnelles d'indépendance de la Justice et à créer les conditions d'exercice, par les juges, d'une justice transparente et équitable pour tous.

Cela nécessite la transparence et la réduction de la durée de traitement des dossiers à travers l'application du principe de spécialisation des tribunaux ainsi que l'exécution intégrale des décisions de justice pour davantage de crédibilité de notre système judiciaire. Dans cette même perspective, le Parti s'engage à renforcer les capacités du Conseil supérieur de la magistrature à réguler en toute indépendance et impartialité le fonctionnement de l'appareil judiciaire afin d'en faire un véritable service public répondant aux aspirations des justiciables.

Dans la mise en œuvre de son programme, le parti procédera à des réformes législatives audacieuses par l'adoption de lois visant à lutter efficacement contre la corruption et l'enrichissement illicite et à traiter des délits d'apparence et des délits de presse.

2.1.4. Un contrôle citoyen de l'action publique

Le Parti fait du lien entre la gestion politique et le mouvement de la société civile l'une des priorités de sa gouvernance. Notre pays dispose d'une société civile dynamique dont la prise en considération ne peut qu'être source d'amélioration de la gouvernance à tous les niveaux de l'Etat.

En tant que parti social-démocrate, le MPP exigera de tout responsable au service de la société une conduite exemplaire et respectueuse du citoyen.

Au plan institutionnel, il s'agira de multiplier, tout en les rationalisant, les mécanismes de concertation avec les différentes couches de la société, à tous les niveaux de l'exercice du pouvoir.

Notre parti fera des organisations du monde du travail (syndicats notamment) de véritables partenaires sociaux.

Le MPP entend appuyer la société civile de manière à renforcer le contrôle citoyen de l'action publique à tous les échelons de l'Etat. La culture de l'information, de la transparence et de la redevabilité des autorités publiques et de tout responsable vis-à-vis des populations sera instaurée en partenariat avec les organisations de la société civile.

2.1.5. De l'animation de la vie politique nationale

Le MPP fait le constat que la pratique démocratique peu vertueuse inhérente au jeu politique a entraîné un désintérêt d'une grande proportion de la population burkinabè. Celle-ci ne voit plus en sa participation au jeu politique un moyen pour changer ses conditions de vie.

C'est pourquoi le MPP s'engage à une moralisation de la vie politique et à une éducation citoyenne qui garantissent la pleine participation de tous.

2.1.6. Des droits politiques et de la contribution des Burkinabè de l'étranger

Le Parti créera les conditions pour une meilleure implication des Burkinabè de l'étranger dans la vie nationale, dont l'effectivité de leur droit de vote, à partir de leurs lieux de résidence, aux scrutins présidentiels et référendaires. Une représentation spécifique leur sera reconnue dans toutes les institutions nationales représentatives, y compris dans les institutions parlementaires.

Le Parti déploiera toutes les initiatives nécessaires pour favoriser une meilleure contribution de nos compatriotes vivant à l'extérieur dans l'œuvre de développement économique et social.

2.1.7. Des relations avec les autres peuples

Le Parti voue une foi inébranlable en l'intégration sous-régionale et en l'unité des nations et peuples africains. Il développera une diplomatie de bon voisinage, pacifiste et non hégémoniste.

Le MPP se déclare solidaire de toutes les formations politiques avec lesquelles il partage les mêmes idéaux, en particulier celles se réclamant de l'orientation social-démocrate et qui la pratiquent, pour la construction d'un monde de paix, de liberté, de solidarité et de progrès.

2.2. DU PROGRAMME ECONOMIQUE

Le MPP s'engage à proposer des réponses inédites au peuple pour mieux concevoir, produire, consommer et échanger.

2.2.1. Produire plus pour soutenir le progrès économique et social

L'ambition du MPP est de renforcer la base productive de notre économie en vue de créer plus de richesses, de valeur ajoutée et d'emplois.

L'accroissement de la production se fera au moyen :

- d'une stratégie de stimulation de la croissance reposant sur les pôles de compétitivité et la conduite de politiques accélérées de développement des forces productives ;

- de politiques innovantes et hardies de renforcement de la production agricole, pastorale, sylvicole et halieutique afin de transcender les caprices de la pluviométrie et de garantir ainsi la souveraineté et la sécurité alimentaires. Sans renier la nécessaire transformation qualitative de notre agriculture à travers le développement des petites et moyennes entreprises (PME) et des petites et moyennes industries (PMI), le MPP s'engage à moderniser l'agriculture familiale. Il prendra des actions vigoureuses pour éviter que les paysans ne soient dépossédés de leurs terres ;
- de stimulation de la production industrielle, notamment l'industrie de transformation agro-alimentaire dont les potentialités sont indiscutables. Maintes fois énoncé dans les politiques passées, ce processus a été largement compromis par la concurrence déloyale et le manque de transparence des circuits économiques ;
- de soutien à la création de PME et PMI, qui absorbent progressivement le secteur informel, donnant lieu à une classe moyenne organisée et constructive;
- de soutien aux initiatives créatrices de revenus pour les jeunes et les femmes, surtout organisés en associations, en groupements ou en faitières ;
- de création de débouchés pour les productions agricoles.

La pleine exploitation du potentiel économique de notre pays requiert des solutions novatrices et efficaces à la problématique du financement qui constitue une contrainte majeure à l'émergence d'un entrepreneuriat national dynamique.

Dès lors, le MPP s'engage à rénover conséquemment les dispositifs et les mécanismes de mobilisation de l'épargne (nationale et internationale), pour les mettre en phase avec les besoins globaux de financement de notre économie, et pour satisfaire en particulier les demandes exprimées par les porteurs de nouveaux projets d'investissements.

Tout en veillant au respect des exigences de rentabilité et de normes prudentielles imposées aux établissements bancaires, notre parti mettra en place un système de garantie approprié permettant au système bancaire de jouer pleinement son rôle de soutien aux promoteurs et porteurs de projets d'investissements.

2.2.2. Assurer une gestion stratégique du développement, de l'économie et des finances publiques

L'histoire économique nous enseigne que le développement d'un pays n'est jamais le fruit du hasard, mais plutôt le résultat d'un processus réfléchi, suivi d'actes concrets méthodiquement exécutés dans le temps et dans l'espace.

Pour le MPP, le salut du peuple burkinabé ne saurait être obtenu sans que la conception et l'opérationnalisation des questions de développement ne soient pertinemment pensées et rendues efficaces et efficientes.

L'intelligence économique est aujourd'hui le fait des Etats modernes. Le MPP en fait son principe d'action, d'analyse et de veille prospective pour éviter la gouvernance à vue des affaires publiques.

Aussi, la planification du développement et l'aménagement du territoire vont constituer les domaines de priorités pour mettre en œuvre son programme.

Les questions de populations (dynamique démographique, migrations, répartition spatiale, etc.) seront placées au cœur des processus de planification économique et sociale. Elles seront mises en adéquation avec la dynamique de croissance économique afin de faire en sorte que la variable démographique soit plus un atout pour le développement, qu'une contrainte.

Une connaissance fine du potentiel et des vocations de toutes les régions permettra une définition optimale des aménagements à opérer au niveau de chaque région pour porter le développement à tous les Burkinabé, où qu'ils vivent.

Pour le MPP, l'Etat devra jouer efficacement son rôle dans la gestion macroéconomique et des finances publiques. Cela se traduira par des réformes économiques audacieuses tant sur la fiscalité, la régulation et le contrôle économiques, la promotion et l'appui au secteur privé, que sur la promotion des investissements et la rationalisation des dépenses publiques.

Le MPP aura une politique de relations économiques claires et souveraines aussi bien au plan national à travers le partenariat public / privé (PPP) qu'aux plans sous régional, régional et international avec les partenaires techniques et financiers (PTF).

L'application des principes de la gestion axée sur les résultats est un impératif pour notre parti qui entend bâtir un dispositif de prise de décision fondée sur des faits, avec un suivi efficace dans tous les domaines majeurs permettant d'évaluer les progrès réalisés et d'opérer les ajustements nécessaires à l'action publique.

2.2.3. Assurer une répartition équitable des richesses

Notre programme social-démocrate met l'accent sur la justice sociale et l'équité dans la répartition des fruits de la croissance. La lutte contre toutes les formes de corruption et l'adoption d'une politique fiscale et salariale à la fois instrument de régulation de l'économie et moyen de redistribution de la richesse nationale, en sont les principaux piliers.

Pour le MPP, s'il faut produire et augmenter de façon substantielle les richesses de notre pays, il est aussi nécessaire de veiller à ce que ces richesses profitent à tous par le jeu de mécanismes économiques et d'une politique sociale efficace.

2.2.4. *Garantir un accès équitable aux biens et services*

Dans le domaine de la consommation, le Parti travaillera à la suppression de tous les monopoles de fait et des verrouillages des circuits commerciaux, qui ne profitent qu'à une minorité.

Ces pratiques sont sources de désorganisation des marchés et par conséquent de tensions inflationnistes et de détérioration du pouvoir d'achat des populations.

Le Parti prendra des mesures vigoureuses pour encourager la consommation des produits nationaux afin de stimuler la production.

Dans le contexte de crise généralisée que traverse le monde et qui secoue en particulier les pays économiquement faibles, l'Etat ne peut se dérober de son devoir de régulation des marchés et des prix. Des mécanismes efficaces de régulation et de contrôle des prix seront institués.

2.3. DU PROGRAMME SOCIAL ET CULTUREL

L'accès équitable aux services sociaux de base (santé, éducation, eau potable, etc.) est une aspiration légitime du peuple burkinabé.

2.3.1. *Promouvoir une politique sociale fortement ancrée dans nos valeurs*

Notre programme social-démocrate implique nécessairement une attention spéciale au volet social. Il implique aussi une solidarité nationale qui sera mise en œuvre à travers une politique

conséquence de protection sociale. Une politique sociale forte, basée sur nos valeurs socioculturelles, consolide la démocratie et lui confère un contenu réel.

La politique sociale du MPP vise à permettre à tout Burkinabè d'être :

- un citoyen confiant en lui-même et aux institutions du Burkina Faso ;
- un citoyen ancré dans ses valeurs socioculturelles tout en étant ouvert au monde ;
- un citoyen convaincu de la nécessité de la solidarité nationale.

La politique sociale de notre parti met l'accent sur le renforcement de la cellule familiale, la protection de l'enfant et de l'adolescent, la réduction des inégalités, la protection et la promotion des groupes sociaux spécifiques et marginalisés, la création des conditions favorables à la consolidation de la solidarité nationale.

Pour le MPP, la solidarité nationale constitue un déterminant essentiel à la cohésion sociale. Le parti en fera une préoccupation essentielle dans la mise en œuvre de son programme.

Si la lutte contre la pauvreté est un impératif, elle ne saurait être l'apanage des seules politiques spéciales mises en œuvre sur la base des appuis extérieurs. Celles-ci devraient être des apports complémentaires à la politique nationale de production et de distribution/redistribution des richesses.

2.3.2. Renforcer la culture du dialogue social

Le Parti œuvrera à la culture du dialogue social à tous les niveaux de responsabilité et avec l'ensemble des couches sociales, en particulier avec les travailleurs des secteurs publics et privés et la société civile en vue d'instaurer des rapports apaisés au sein du monde du travail et de sauvegarder la paix sociale en tout temps et en toute circonstance.

2.3.3. Repenser le système éducatif pour le mettre en adéquation avec les besoins de la société

Le MPP s'engage à repenser le système éducatif pour le mettre en adéquation avec les besoins de l'homme et de l'économie d'aujourd'hui et de demain. Le parti accordera une attention particulière à la résorption des déficits en matière d'éducation dans les divers ordres d'enseignement ainsi qu'à la réforme de ce système pour l'adapter aux besoins réels de la société et de l'économie.

Cela implique une option ferme pour la qualité de la formation des enseignants de tous les ordres et pour l'élaboration de programmes de formation adaptés et en adéquation avec les besoins du marché du travail.

Notre vision de l'Education est de donner à chaque Burkinabé les compétences et savoirs de base lui permettant d'identifier et de faire grandir ses talents, mais aussi les outils de son émancipation sociale, pour l'aider à être utile à la société.

Comprise comme le changement de position sociale d'une personne par rapport à celle de ses parents (mobilité sociale intergénérationnelle), la mobilité sociale permet à une société d'assurer que l'origine sociale d'un individu n'intervienne en rien dans sa destinée sociale. En général, la position sociale est établie à partir du statut professionnel, qui est largement déterminé par le niveau d'études et de qualification individuel.

Le MPP s'engage, à travers la démocratisation de l'école et l'augmentation du niveau général d'instruction, à limiter tout phénomène de reproduction sociale (transmission des positions sociales), toute chose contraire au pacte social-démocrate que notre parti propose au peuple burkinabé. La question de la mobilité intergénérationnelle est une problématique majeure, puisque c'est à travers elle que l'on peut apprécier la réalité des principes fondateurs des sociétés modernes, à savoir l'égalité de chances et la reconnaissance du mérite et de la valeur intrinsèque de chacun.

Le Parti considère que la question de l'usage de nos langues nationales dans l'éducation reste une préoccupation posée à laquelle il faut apporter une réponse courageuse et définitive. Il fait donc le choix de généraliser l'utilisation des langues nationales dans l'éducation de base et dans l'alphabétisation fonctionnelle. Cela permettra l'éradication, à terme, de l'analphabétisme dans notre pays.

Le MPP œuvrera pour un accès universel à l'éducation primaire et fondamentale pour tous les enfants jusqu'à 17 ans.

2.3.4. *Rendre la santé et la protection sociale accessibles à tous*

Le niveau de connaissance et l'état de santé des populations sont les déterminants essentiels de la productivité du capital humain.

Aussi, une des priorités du Parti sera l'amélioration continue de la santé des populations en mettant davantage l'accent sur :

- la santé préventive ;
- le développement de la médecine curative par le renforcement des structures de proximité ainsi que l'équipement adéquat des centres de santé ;
- le renforcement quantitatif et qualitatif des ressources humaines pour une prise en charge efficace des malades.

La finalité est de rendre les soins accessibles à tous indépendamment de la condition sociale de chacun.

La gratuité des soins médicaux d'urgence dans les hôpitaux publics et des consultations au profit des personnes indigentes, notamment celles du milieu rural, tout comme la réduction du taux de mortalité, en particulier de la mère et de l'enfant constituent, pour la politique de santé du MPP, des priorités de premier ordre.

Des mécanismes de financement appropriés assurant la disponibilité des services, leur qualité et leur utilisation effective par toutes les couches de la population seront mis en place.

Le MPP entend renforcer la gouvernance participative qui associe les collectivités locales et les communautés de base à l'identification des problèmes prioritaires de santé et des solutions y afférentes.

L'utilisation effective des résultats de la recherche en santé et la valorisation des savoirs locaux en matière de médecine traditionnelle permettront d'élargir la base de notre système de santé, en termes d'offre de soins.

Des efforts d'investissement spécifiques seront engagés dans le sens de la protection médicale des personnes vivant avec un handicap et pour lutter contre les maladies chroniques, contagieuses, dites maladies de la pauvreté (lèpre, trachome, tuberculose, noma, etc..) et les pathologies infantiles.

L'extension de la protection sociale, le renforcement des mesures de santé et de sécurité au travail et la mise en place des mutuelles de santé constitueront des éléments clef de la solidarité nationale. Elle est au cœur de notre projet de société, autant pour son apport au niveau social et politique que comme stimulus économique apportant aux citoyens les plus démunis les moyens de contribuer à la production et à la consommation.

2.3.5. Rendre l'eau potable et l'assainissement accessibles à tous

L'eau est un bien social vital, en conséquence elle doit être disponible et accessible à tous les citoyens.

Le MPP fait le constat qu'au Burkina Faso, une grande partie de la population n'a pas accès à l'eau potable et à l'assainissement tant dans les villes que dans les campagnes. Cette situation est fortement préjudiciable à la santé des populations et à leur bien-être.

Dans le domaine de l'eau potable, le MPP s'engage à assurer une gestion durable et intégrée de la ressource eau et à garantir l'accès de tous les burkinabé à l'eau potable.

Les capacités nationales en matière de stockage et de conservation des eaux (barrages, retenues d'eau, forages) seront conséquemment développées sur l'ensemble du territoire afin d'accroître le taux d'accès à l'eau potable des populations des villes et campagnes.

Dans le domaine de l'assainissement, le MPP s'engage à développer un partenariat public-privé pour l'accès de chaque ménage à un système d'assainissement à faible coût, utilisant les résultats de la recherche dans ce domaine. Il s'engage également à mettre en place une opération spéciale d'assainissement dans les lieux publics, particulièrement pour les écoles, les centres de santé, les marchés, etc.

De même, le MPP s'engage à faire de l'assainissement une priorité des collectivités territoriales en systématisant l'élaboration et la mise en œuvre de schémas directeurs d'assainissement dans toutes les communes.

2.3.6. Développer l'enseignement supérieur, la recherche scientifique et promouvoir l'innovation pour répondre aux besoins de notre société

Pour le MPP, le savoir et le savoir-faire constituent une des clés de notre futur.

En conséquence, le MPP veillera à asseoir une politique vigoureuse de développement harmonieux de l'enseignement supérieur public et privé. L'université publique garantira l'égalité des chances quant à l'accès de tous à l'enseignement supérieur. L'enseignement supérieur professionnel sera promu avec comme objectif le développement de savoir-faire par la formation d'ingénieurs et de techniciens supérieurs de haut niveau.

Le MPP s'engage à réaliser au moins une université publique par région.

Il entend par ailleurs, à travers un programme ambitieux mais réaliste de recherche scientifique et technologique, créer les conditions de modernisation de notre économie et de notre société.

En redéfinissant (de manière pertinente) les missions des institutions de recherche, les objectifs seront orientés prioritairement dans les principaux domaines ayant un impact sur la vie des populations et un effet d'entraînement sur la productivité et la croissance économique.

Dans le domaine rural, **la recherche agricole** s'appuiera davantage sur les savoirs et savoir-faire locaux en vue de développer toutes les potentialités agro-écologiques des différentes régions du pays tout en modernisant les outils de production des paysans pour accroître la productivité en vue d'enrayer définitivement la faim dans notre pays.

La recherche sur l'environnement visera à préserver les écosystèmes pour les générations futures et à faire de l'environnement une source durable de création de richesses pour les populations.

La recherche sur les énergies permettra la diversification, sans exclusive, des sources de production (énergie solaire, éolien terrestre, bioénergies, hydraulique, géothermie, nucléaire). Le parti prend une option ferme pour la généralisation de l'utilisation des énergies alternatives, notamment l'énergie solaire.

L'approfondissement de **la recherche sur les sciences de la santé et les sciences humaines et sociales** reste une question prioritaire à laquelle des réponses endogènes seront apportées pour l'amélioration des conditions de vie et de santé des populations.

La recherche fondamentale, indispensable pour alimenter la recherche appliquée occupera dans le programme un domaine de priorité.

Dans tous les domaines de la vie, les populations ont accumulé des savoirs et savoir-faire locaux à partir de l'expérience et des processus d'adaptation. Le MPP s'engage à intégrer et à valoriser ces savoirs locaux à travers la recherche scientifique et technologique.

La production de compétences dans le domaine de la recherche scientifique s'avère indispensable au dynamisme de notre société.

Le MPP s'engage donc à renforcer les efforts d'investissement dans la recherche et à soutenir de façon particulière la recherche/développement pour la mettre en adéquation avec les besoins de la société et des entreprises.

2.4. DES PROGRAMMES SPECIFIQUES

2.4.1. Du développement rural

Le MPP fait le constat qu'au niveau rural, on assiste à l'accaparement des espaces de production agro-sylvo pastorales par des personnes n'ayant pas l'agriculture comme activité. Les terres sont bradées à de nouveaux types d'acteurs et cela est de nature à fragiliser les paysans, notamment dans un contexte où la loi reconnaît la marchandisation de la terre.

Sans renoncer à la nécessaire transformation et modernisation de notre agriculture, le MPP instaurera une plus grande vigilance en matière de réformes foncières pour éviter au Burkina Faso, le phénomène des « paysans sans terre ».

Le MPP s'engage à élaborer et à mettre en œuvre une politique de développement rural garantissant **une gestion durable des ressources naturelles** à travers la responsabilisation des populations rurales comme principaux acteurs de développement.

Notre parti se donne pour **finalité de créer les conditions d'une souveraineté alimentaire durable** afin de contribuer structurellement à réduire la pauvreté au Burkina Faso.

Notre politique agricole sera fondée sur des initiatives vigoureuses visant à :

- augmenter durablement le niveau de la production alimentaire nationale et sa valeur ajoutée ;
- renforcer les capacités du marché pour faciliter l'accès des populations aux produits alimentaires ;
- améliorer durablement les conditions économiques et nutritionnelles des populations pauvres et des groupes vulnérables ;
- renforcer le dispositif de prévention et de gestion des crises conjoncturelles par une gestion efficace des surplus et des déficits agricoles ;
- enfin renforcer les capacités des acteurs et promouvoir la bonne gouvernance de la sécurité alimentaire.

Un appui particulier sera accordé aux exploitations familiales agrosylvo-pastorales et artisanales de manière à renforcer leurs capacités de production (mécanisation agricole, appui en services financiers et non financiers, formation agricole de masse au profit des agriculteurs, etc.).

Une politique de détaxation du matériel agricole sera mise en œuvre.

La priorité sera accordée :

- à la maîtrise de l'eau à travers le développement des aménagements hydro-agricoles ;
- à la restauration et le maintien de la fertilité des sols ;
- à la valorisation des ressources pastorales, halieutiques, sylvicoles et cynégétiques ;
- à la création d'un environnement favorable pour le développement de la production, la conservation, la transformation et la commercialisation des produits ;
- au développement des chaînes de valeurs des filières porteuses (productions végétales, animales, forestières, fauniques et halieutiques) ;
- au développement du marché et du système d'information sur les marchés agricoles ;
- à la promotion des activités génératrices de revenus, notamment au bénéfice des femmes et des jeunes ;
- au dialogue et à la concertation avec tous les acteurs et partenaires de développement du Burkina Faso.

En matière d'élevage, le MPP œuvrera à :

- l'accroissement de la productivité animale ;
- la création et au renforcement d'infrastructures et d'équipements de production, de transformation et de commercialisation ;
- l'aménagement de zones d'intensification des productions animales, etc.

A la différence des politiques antérieures, la mise en œuvre de ces actions s'impose comme exigences majeures pour le MPP, en vue de conférer réellement au secteur rural le rôle moteur qui est le sien.

2.4.2. De l'environnement et du développement durable

2.4.2.1. Construction d'une conscience nationale forte de protection de l'environnement

Notre Parti œuvrera à construire une conscience écologique citoyenne forte de protection de l'environnement par l'élimination progressive des modes de production et de consommation non viables. Une prise de conscience environnementale accrue est indispensable pour des comportements écologiques nouveaux et responsables.

Dès lors, pour le MPP, la question environnementale cesse d'être une préoccupation exclusive d'un groupe ou d'une corporation pour devenir une question d'intérêt national. Elle doit être comprise comme une question hautement sociale qui exige l'engagement de tous. Notre conviction est faite que c'est ainsi que le citoyen peut être à l'avant-garde de la protection de l'environnement.

C'est à travers un vrai progrès de la conscience citoyenne qu'il est possible de modifier les comportements collectifs et individuels dans le fonctionnement de notre société, notamment en matière d'environnement.

Une vigilance particulière sera portée sur la lutte contre la production et la circulation des objets non-biodégradables ainsi que sur le traitement des déchets ménagers et biomédicaux.

Le parti s'engage à prendre des mesures efficaces d'atténuation des effets des changements climatiques (sécheresses, inondations, catastrophes naturelles) tout en renforçant la résilience des populations.

2.4.2.2. Environnement et stratégies de développement

Pour le MPP, la protection de l'environnement doit être arrimée à l'économie pour soutenir la croissance. Il s'agira dès lors de changer les comportements et de modifier les stratégies de développement en intégrant les préoccupations environnementales dans les différents secteurs de productions économique, social et culturel.

L'option social-démocrate impose à notre parti de centrer le développement sur la durabilité. Cela exige l'observation de deux critères fondamentaux : la primauté de l'équité sociale et la solidarité avec les générations futures.

Le MPP va créer à travers les mécanismes de régulation de l'économie sociale de marché des conditions telles que les coûts sociaux et environnementaux dans l'entrepreneuriat puissent être réduits et maîtrisés.

Dans cette optique, le Parti va mener toutes les réformes politiques et économiques nécessaires à l'évaluation en termes monétaires des stocks du capital naturel et mettre en place un système de comptabilité environnementale. Cette stratégie va conduire à la transition écologique vers une société burkinabè plus résiliente.

Ainsi, notre démarche ouvrira la voie à un mode de développement qui préserve les ressources naturelles et les écosystèmes (dimension environnementale), favorise la transmission de la capacité productive dont disposent les sociétés (dimension économique), le tout permettant aux générations présentes et futures d'accéder au bien-être (dimension sociale).

A travers cette vision du développement durable qui repose sur une nouvelle gouvernance environnementale, le MPP entend promouvoir la démocratie participative et rénover l'approche citoyenne.

L'accès à l'information et la transparence en sont des pré-requis pour une gestion responsable de l'environnement.

2.4.3. De la politique énergétique

Le plus grand défi qui va se poser aux sociétés humaines dans les décennies à venir est la diminution progressive des ressources énergétiques fossiles.

L'on est en droit de s'interroger sur comment satisfaire de façon durable les besoins en énergie des générations présentes et futures.

Aucun pays ne peut prétendre se développer économiquement, socialement et politiquement sans une réelle maîtrise de ses ressources énergétiques, de ses moyens de production d'énergie et de sa consommation énergétique.

Le MPP fait le constat qu'au Burkina Faso, la production de l'électricité demeure insuffisante pour les besoins industriels et la consommation des ménages. Cette insuffisance se constate par les délestages intempestifs même durant les périodes dites froides et la faible couverture du territoire en électricité.

Malgré la subvention annuelle de l'Etat, le Burkina Faso possède l'électricité la plus chère de la sous-région, voire de l'Afrique.

La forte dépendance pétrolière, le faible accès à l'électricité et la prédominance de l'utilisation de la biomasse-bois comme combustible amoindrissent aujourd'hui considérablement les chances d'accélérer le développement économique de notre pays.

Paradoxalement, notre pays dispose d'un fort potentiel en ressources énergétiques renouvelables, très peu exploitées pour le moment, qui pourrait lui permettre de booster son développement.

Les principales sources d'énergie renouvelables disponibles sont : le solaire, l'énergie thermique sous ses diverses formes, l'éolien, l'hydroélectricité. La ressource solaire demeure la principale sinon la seule vraie ressource endogène. Il s'agira dans la politique énergétique du MPP de mieux l'exploiter et de vulgariser son utilisation dans tous les secteurs d'activités.

Les énergies renouvelables supposant des unités de production plus petites et plus disséminées, il sera proposé à plusieurs échelles des centrales solaires pour la consommation locale.

Notre politique de développement de l'énergie solaire intégrera aussi une approche sous régionale avec une volonté d'exporter de l'électricité vers les pays voisins.

La solution de la diversification sans exclusive des sources de production (énergie solaire, éolien, bioénergies, hydraulique, géothermie) sera largement explorée et appliquée.

La politique énergétique du MPP va reposer sur les trois fondamentaux ci-après: (i) fournir l'électricité à des prix attractifs aux consommateurs individuels et professionnels; (ii) réduire les risques de dépendance excessive vis-à-vis de l'extérieur et (iii) limiter les nuisances sur l'environnement.

2.4.4. Des mines

Le potentiel minier constitue un des leviers sur lesquels notre pays doit s'appuyer pour amorcer un développement économique et social soutenu.

En conséquence, notre parti adoptera une politique minière dynamique pour mettre fin au pillage organisé de nos richesses naturelles. Cette politique aura pour leitmotiv la sauvegarde de l'environnement et l'élargissement du bénéfice de ces richesses aux populations locales et à la Nation entière.

Il importe par ailleurs de souligner que les ressources naturelles non renouvelables appartiennent aux générations actuelles et à venir. Par conséquent, leur exploitation et leur gestion doivent impérativement préserver l'équité intergénérationnelle.

Un audit des politiques d'exploitation minières opérées jusque-là permettra de mieux cerner le potentiel minier national et d'établir des partenariats qui profitent réellement à l'économie nationale.

2.4.5. De la politique de décentralisation et de déconcentration

Sur le plan socio-économique, au regard des disparités et de la non mise en valeur des ressources des différentes régions de notre pays, le Parti considère qu'une politique de développement régional est incontournable. Elle doit être mise en harmonie avec le développement national tout en prenant en compte les potentialités et la vocation spécifiques de chaque région.

La politique de décentralisation sera renforcée par l'accroissement continu des compétences, des capacités et des pouvoirs des collectivités territoriales. Le Parti prendra les initiatives qu'il faut pour assurer l'effectivité du transfert de compétences et de ressources, créer les conditions d'émergence d'économies locales compétitives et renforcer la gouvernance locale.

Le MPP mettra en place une politique efficace de déconcentration qui accompagne la décentralisation et qui rapproche l'Etat des populations.

2.4.6. Du désenclavement du territoire

Faisant sienne la maxime suivant laquelle « la route du développement passe par le développement de la route », notre parti mettra en œuvre une politique vigoureuse de désenclavement à même de booster la production nationale et la nécessaire circulation efficiente des productions locales.

En plus des routes transnationales et nationales, un accent particulier sera accordé à la réalisation et à l'entretien régulier des pistes rurales pour faciliter l'accès des services sociaux et des marchés aux populations.

Par ailleurs, diverses infrastructures de transport et de transit (rail, ports secs et plateformes aéroportuaires) seront réalisées ou consolidées suivant les opportunités, les besoins et les moyens disponibles.

2.4.7. Des transports et du transit

La position de pays carrefour du Burkina Faso est une opportunité de servir de plaque tournante pour le flux commercial et le mouvement intégrateur des peuples au niveau de la sous région.

Le MPP entend saisir cette opportunité pour réorganiser le secteur des transports (terrestre, ferroviaire et aérien) afin d'en tirer subséquemment tous les avantages comparatifs pour accroître son apport à l'économie nationale.

Un autre grand défi pour notre parti sera d'amoindrir les coûts des transports et de proposer des solutions opérationnelles réalistes pour améliorer la mobilité urbaine et rurale et lutter efficacement contre l'insécurité routière.

2.4.8. De la politique d'urbanisation

De nombreux facteurs historiques, politiques et socioculturels sont à la base de l'urbanisation croissante et incontrôlée dans notre pays. Les conséquences de l'absence de maîtrise de ce phénomène sont nombreuses et porteuses d'instabilité politique et sociale. C'est pourquoi, le MPP va travailler à remplir les conditions de soutenabilité du développement des villes.

La désapprobation par les populations des processus d'aménagements urbains est la conséquence du manque de transparence et de l'anarchie dans ce domaine. La spéculation foncière a pris le pas sur la nécessité de répondre aux légitimes

aspirations des populations de disposer ou de vivre dans un logement décent.

Le MPP s'engage à réformer les politiques et pratiques d'aménagements urbains pour les concilier, d'une part, avec l'évolution démographique et la diversification des activités économiques et, d'autre part, avec la nécessité de respecter l'environnement et la qualité de vie des populations.

2.4.9. Des logements sociaux

Le logement est un droit fondamental et tout burkinabé aspire à un logement décent, lui permettant de vivre dignement et de contribuer pleinement au développement du pays.

Notre parti a en mémoire la mise en œuvre de politiques structurantes de la période révolutionnaire en matière de lotissement et de logements sociaux.

Les pratiques actuelles d'aménagement des espaces d'habitation, particulièrement dans les centres urbains se sont plus inscrites dans une dynamique de spéculation que de recherche de réponses appropriées aux aspirations légitimes des populations à disposer de logements décents.

Le MPP développera une véritable politique de logements sociaux à la hauteur de la demande des catégories sociales les plus défavorisées, tant dans les villes que dans les campagnes ; qui ne soit ni spéculative, ni spoliatrice.

Notre parti procédera à :

- une redéfinition adéquate des rôles des acteurs (Etat, collectivités, secteur privé, banques) ;
- la mise en place d'un système de financement adapté, garantissant réellement l'accès au crédit logement pour le plus grand nombre, particulièrement pour les femmes et les jeunes ;
- la réduction des coûts des matériaux de construction, la normalisation et la valorisation de l'utilisation des matériaux locaux.

2.4.10. Des technologies de l'information et de la communication

Pour le MPP, relever le défi numérique est indispensable à l'émergence économique et sociale de notre pays.

En effet, les technologies de l'information et de la communication (TIC) constituent un levier incontournable pour accélérer le développement d'un pays. Elles permettent d'être dans notre époque, de créer de la nouvelle valeur ajoutée sociale et économique et de résoudre la question d'emplois, notamment pour les jeunes.

Bien organisé et judicieusement exploité, le secteur des TIC est une source intarissable de création de richesses et de financement du budget de l'Etat, à la différence des ressources naturelles non renouvelables.

Par conséquent, le MPP s'engage à assurer une promotion dynamique, rationnelle et continue des TIC. Des programmes d'investissements audacieux, notamment la création d'autoroutes de l'information et de la communication, le maillage intégral du territoire permettront, entre autres, de réduire les coûts et de résorber rapidement la fracture numérique.

Un accent particulier sera accordé à l'apport des TIC dans tous les domaines du développement, notamment dans l'éducation, la santé, l'administration et le secteur rural.

L'Etat jouera pleinement son rôle de régulateur du secteur pour garantir le service universel afin qu'aucun burkinabé ne soit mis à l'écart de la révolution numérique.

2.4.11. De la défense et de la Sécurité

Le monde d'aujourd'hui est marqué par des lignes de fracture sur tous les continents et dans nombre de pays ; ce qui fait naître de nouveaux types de comportements individuels et collectifs.

Dans ce contexte, il importe d'imprimer une nouvelle vision et de donner de nouvelles missions sécuritaires aux forces de défense et de sécurité, dans une approche holistique conforme à la norme universelle, pour l'intérêt des populations.

Notre parti adoptera, en conséquence, une politique de défense et de sécurité adaptée à l'évolution de la société et prenant en compte les exigences de la démocratie et de l'Etat de droit.

Le MPP s'engage à développer les capacités stratégiques et opérationnelles de notre pays en matière de défense. Les ressources humaines et matérielles des forces de défense seront renforcées pour qu'elles puissent efficacement préserver l'intégrité de notre pays et participer aux missions internationales de maintien de la paix, en cas de besoin.

Face aux nouvelles menaces que sont le grand banditisme, le terrorisme et les trafics de tout genre, le parti s'engage à doter les forces de sécurité de moyens d'action conséquents pour mener une lutte implacable contre ces fléaux. Pour plus d'efficacité, des accords seront signés avec les pays qui poursuivent ces mêmes objectifs (pour une recherche de synergies).

Les forces de défense et de sécurité bénéficieront de formations et d'équipements appropriés pour l'exécution de leurs missions quotidiennes, ainsi que celles liées à leur participation aux opérations de maintien de la paix et de rétablissement de l'ordre au niveau régional et international.

La politique de sécurité de notre parti va s'appuyer sur la proximité entre les populations et les forces de sécurité. Cette proximité s'opérera au double plan de l'établissement de relations de confiance et de collaboration avec les populations, mais aussi et

surtout d'implantation géographique de services de sécurité proches des citoyens.

Pour garantir une plus grande cohésion au sein des forces de défense et de sécurité, le MPP s'engage à respecter les règles de promotion des hommes de tenue, conformément aux textes et dans le respect de la hiérarchie.

Dans le fonctionnement des institutions républicaines, l'armée et toutes les forces de sécurité seront soumises au pouvoir civil démocratiquement élu.

2.4 .12. De la culture et du tourisme

Le MPP part du constat que tout développement social, politique ou économique constitue une expression de choix, de façons de faire ancrées dans la culture. La culture est ce qui sous-tend tous les processus de développement endogènes portés par les populations ; elle participe à la construction d'une citoyenneté responsable et assumée.

Notre pays a un grand potentiel culturel et touristique qui n'est pas suffisamment valorisé du fait de l'absence d'une véritable industrie dans ces secteurs.

L'ambition du MPP est de faire de la culture un moyen privilégié de libération des expressions, des interrogations et interpellations de la société tout en étant un moyen de création d'emplois et de revenus pour les populations.

Notre politique en matière de tourisme visera à faire de ce secteur un des principaux leviers de croissance du produit intérieur brut (PIB). Un accent particulier sera mis sur la promotion de la destination Burkina Faso et la participation des burkinabé au développement du tourisme interne.

Le Burkina Faso s'étant déjà illustré comme un pays de services, le Parti travaillera à en faire un atout essentiel pour son développement, par la professionnalisation des acteurs et la culture du leadership.

Le parti mettra en œuvre une politique touristique et culturelle qui valorise nos traditions et favorise le rayonnement du Burkina dans le monde.

2.4.13. Des sports et loisirs

Le MPP s'engage à mettre en œuvre une politique des sports qui crée les conditions d'un rayonnement sportif durable de notre pays aux niveaux local, national et international.

Le parti fera du sport un facteur de cohésion nationale, une source de création d'emplois et un moyen d'amélioration de la santé des populations.

Les questions de loisirs apparaissent de plus en plus comme des besoins nouveaux des populations. Aussi, le MPP s'engage à promouvoir des industries et des centres des loisirs.

2.5. DE LA PROMOTION DE LA FEMME ET DU GENRE

2.5.1. La promotion de la femme

Le MPP est convaincu que sans une véritable promotion et une réelle implication de la femme dans la vie économique et sociale, il sera difficile, voire impossible, de parvenir à un développement durable du Burkina Faso.

C'est pourquoi le programme social-démocrate de notre parti réserve une place de choix à la femme et à la jeune fille. Leur rôle et leur place dans le processus de développement sera renforcé à travers la définition de politiques sectorielles pertinentes, propres à assurer leur accès aux moyens de production (à la terre notamment), aux ressources et à l'emploi, pour faire de cette couche sociale qui représente la majorité de la population, le véritable moteur du développement.

Pour le MPP, il importe de bien cerner les besoins et les priorités spécifiques des femmes en vue de lever les obstacles à leur émancipation économique.

Dans ce sens le MPP s'engage, à :

- promouvoir et protéger les droits fondamentaux des filles et des femmes ;
- lutter contre toutes les formes de discrimination et de violences faites aux filles et aux femmes ;
- promouvoir l'accès des femmes et des filles à des domaines ou professions traditionnellement réservés aux hommes ;

- encourager la présence des filles et des femmes dans les filières scientifiques ou techniques ;
- promouvoir l'accès des filles et des femmes aux postes de responsabilité et de décision ;
- développer l'entrepreneuriat féminin tant individuel que collectif ;
- promouvoir l'accès des femmes aux services sociaux de base ;
- renforcer les capacités des femmes à travers des structures associatives ou de groupements.

Au total, notre parti prend le pari de créer les conditions d'une véritable indépendance économique de la femme afin qu'elle puisse porter dans la durée le développement du pays.

2.5.2. La promotion du genre

Le MPP part du constat qu'au Burkina Faso, du fait des pesanteurs socioculturelles, il existe des inégalités entre les hommes et les femmes, entre différentes couches sociales, (riches et pauvres, personnes vivant avec un handicap, etc.) dans tous les domaines de la vie. Ces inégalités sont en défaveur des couches les plus vulnérables et défavorisées et cela est fortement préjudiciable au développement du pays.

Le MPP se propose de donner les mêmes chances à tous les Burkinabé quelles que soient leurs situations sociales de participer pleinement au développement du pays en réduisant ces différences, mieux en les transformant en potentialité.

Le parti adoptera une politique conséquente du genre basée sur l'égalité et l'équité en vue de bâtir une société où tous les droits de tous les Burkinabé (hommes, femmes, personnes vulnérables, personnes vivant avec un handicap, enfants, jeunes, etc.) seront reconnus, respectés et protégés.

Le MPP travaillera ainsi à intégrer les intérêts et préoccupations de toutes les couches sociales, à créer un environnement protecteur et à offrir les mêmes opportunités à toutes les citoyennes et tous les citoyens.

2.6. DE LA QUESTION DE LA JEUNESSE

Le MPP fait le constat que la structuration de la jeunesse burkinabè est diversifiée. Elle se décline en jeunesse rurale, urbaine, scolaire et estudiantine, de diplômés sans emplois, du secteur informel ; chaque catégorie ayant ses potentialités, ses contraintes et ses besoins spécifiques en matière de développement.

La majorité des jeunes sont sans emplois, sous-employés, ou exercent dans des emplois précaires. En milieu rural, ils sont sous-équipés et manquent souvent de compétences pour transformer durablement les nombreuses ressources et potentialités du secteur agro-sylvo-pastoral. Par ailleurs la faible valorisation des métiers ruraux pousse cette jeunesse rurale à l'exode.

Les problématiques majeures auxquelles sont confrontés les jeunes du Burkina Faso se posent en termes d'éducation, de formation et d'insertion socio-professionnelle, de santé et de participation citoyenne bien plus que de quotas de représentation dans les instances politiques et les nominations à des postes administratifs. Pour le MPP, la vraie préoccupation demeure l'émancipation économique des jeunes.

Notre politique consistera à créer les conditions d'une véritable indépendance économique pour les catégories sociales les plus productives que sont les jeunes et les femmes.

Le MPP s'engage à mettre en place une politique de jeunesse co-construite avec elle, déclinée aux différents niveaux (national, régional et communal) et qui apporte une réponse différenciée aux problématiques identifiées.

Cette politique aura pour but l'édification d'une jeunesse responsable, intègre, solidaire et pleinement engagée sur les chantiers de développement du Burkina Faso.

Sa mise en œuvre passe par des mesures exceptionnelles et structurelles en matière :

- d'éducation et de formation professionnelle ;
- d'équipement et de financement ;
- de prise en charge de la santé des jeunes ;
- et de promotion de leurs droits.

L'ambition du MPP est de faire émerger une jeunesse confiante en elle-même, dont le leadership lui permet de faire des choix de vie au plan personnel et communautaire.

2.7. DU PROGRAMME SPECIAL POUR L'EMPLOI

Le programme social-démocrate de notre parti fait une place spéciale à la question cruciale du chômage et du sous-emploi qui frappent principalement la jeunesse, en générant de nombreux fléaux. S'attaquer frontalement à cette question relève de la survie même de notre société.

Le MPP fait le constat qu'il existe une inadéquation endémique entre la formation et l'emploi. Le système éducatif et de formation au Burkina ne permet pas de produire des compétences adaptées aux besoins de l'économie. Cela pose le problème d'employabilité des populations, et particulièrement celle des jeunes, qui se traduit par des difficultés à valoriser leurs compétences et à s'auto-employer.

Les secteurs public et privé n'arrivent pas à donner aux jeunes ayant terminé leurs études l'assurance d'un emploi salarié. Cela accroît considérablement le phénomène des jeunes diplômés sans emplois.

Le MPP concevra une politique d'incitation et d'encouragement des entreprises à l'emploi des jeunes diplômés et stagiaires.

L'auto-emploi constitue par ailleurs une voie royale de création d'emplois mais il ne bénéficie pas de conditions incitatives suffisantes pour permettre aux jeunes de sortir des activités de survie pour s'engager dans un entrepreneariat porteur.

Le MPP s'engage à valoriser les potentialités régionales par le développement de bassins d'emplois dans les principaux secteurs économiques pourvoyeurs d'emplois, notamment dans l'agriculture, l'élevage, l'industrie et l'artisanat.

La promotion d'une bonne structuration des activités économiques (GIE, PME/PMI à forte valeur sociale), la formation des jeunes sur la maîtrise de l'environnement de production, l'accès équitable au financement et au marché, l'accompagnement à l'installation et le suivi sont autant de mesures incitatives qui soutiendront la viabilité de ces bassins d'emplois. Ces bassins d'emplois constitueront la base de professionnalisation des jeunes dans les différents métiers.

En outre, se fondant sur le constat de la faiblesse des dispositifs actuels mis en place, le parti consacrera une place de choix à la politique de l'emploi axée sur des programmes de grands travaux, d'investissements dans les secteurs productifs, piliers de l'économie qui, en dernière analyse, génèrent l'emploi.

Une des priorités du parti consistera à la création d'emplois verts qui respectent la préservation de l'environnement, les principes du développement durable et la valorisation adéquate des ressources naturelles.

TITRE III : DE LA GOUVERNANCE GENERALE VERTUEUSE ET EFFICIENTE

Au centre de tout programme politique se trouve la gouvernance de la société : quel type de gouvernance à la hauteur des défis actuels et futurs de la société burkinabè ?

A cette question, notre parti dispose du tout premier atout qui est l'homme. En effet, le parti compte en son sein des hommes et des femmes engagés pour la bonne cause et pétris de savoirs et d'expériences à la fois de la gestion des hommes, du pouvoir et des institutions.

Le MPP est un parti de masse, un parti responsable et combattif, qui œuvre pour la démocratie, le développement, la justice, la paix sociale durable, la lutte contre le laxisme et la corruption.

Le Parti a pour ambition de placer notre pays sur l'échiquier sous-régional, régional et international dans la paix, la prospérité et la solidarité avec les autres peuples. En internalisant les valeurs fondatrices et séculaires de notre société, nous devons avoir l'esprit toujours ouvert au monde pour pouvoir opérer des changements et des transformations qui impactent positivement notre vie et notre avenir individuel et collectif.

Le parti, à travers ses instances veillera à assurer une cohérence entre les plans et projets de développement et le présent programme, ainsi que la ligne du parti qui seront les principales sources d'inspiration des initiatives du gouvernement.

Le Burkina Faso est riche de son histoire, de sa culture et de ses hommes. Il a la volonté de s'affirmer dans le concert des nations.

Le MPP s'engage à lui donner les moyens de réaliser ses ambitions en libérant le génie créateur du peuple et en redonnant espoir aux hommes et femmes de fonder une **NATION DIGNE, PROSPERE** et **SOLIDAIRE**.

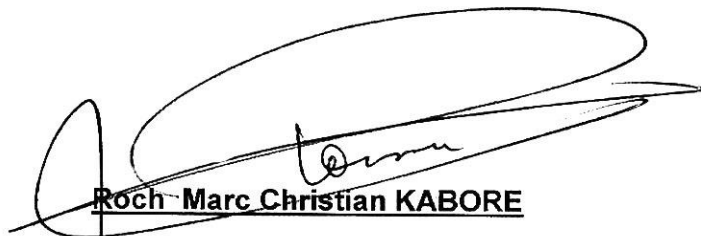
C'est le contrat social que le MPP prend avec le peuple.

DEMOCRATIE - EGALITE - PROGRES

Adopté à Ouagadougou, le 06 avril 2014

Pour le congrès,

Le Président



Roch Marc Christian KABORE